

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 AVRIL 2016 à 18 H 30  
(Convocation en date du 08 Avril 2016)**

**Présents :** Tous les membres en exercice

**Absents excusés :** Mme Claire DENIS (pouvoir à M. ROMMENS),

**Absente :** Mme Nathalie COSTE

**Secrétaire :** M. Frédéric RICHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur les comptes rendus des séances du 04 Septembre 2015 et du 27 novembre 2015.

**Après discussion les comptes rendus sont validés et le Conseil Municipal passe aux questions à l'ordre du jour.**

**I/. Compte Administratif 2015**

Sous la présidence de Monsieur Yves DARQUES, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	741 890.19 €	Recettes	843 049.94 €
Résultat reporté en excédent :	578 004.58 €		
Excédent de clôture :	679 164.33 €		

*Investissement*

Dépenses	150 172.24 €	Recettes	86 595.92 €
Résultat reporté en excédent :	58 530.35 €		
Résultat de clôture :	- 5 095.97 €		
Restes à réaliser (dépenses) :	323 265.00 €	Restes à réaliser (recettes) :	151 774.00 €

Soit un besoin total de financement de 176 586.97 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul LEFAIT, Maire, **le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 3 voix contre**, le compte administratif 2015.

Messieurs HENIN et ROMMENS demandent des précisions concernant le fonctionnement du personnel communal ainsi que des éléments sur la gestion préventive et fonctionnelle.

Monsieur DARQUES, Adjoint au Maire, a répondu à l'ensemble des questions posées concernant le compte administratif et aussi à propos du personnel communal. Monsieur DARQUES suggère à M. HENIN et M. ROMMENS de se rendre dans les services pour se rendre compte du travail effectué.

**III/. Compte de Gestion 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **III. Travaux et projets d'investissements pour l'année 2016**

Monsieur le Maire indique que la commission des travaux s'est réunie et propose pour l'année 2016 les projets suivants :

<b>PROJETS</b>	<b>MONTANTS</b>
Réfection de la rue des Ecoles	10 000.00
Local TAP	302 184.00
Trottoirs de la rue de l'Ecourt	2 500.00
Réseau d'eau, rue des Quénelets	265 500.00
Réseau électrique, rue des Quénelets	12 000.00
Classe de Mme HURTEVENT (isolation thermique et phonique)	2 500.00
Portes des WC de la salle communale	500.00
Rampe pour la remorque	383.00
Remorque	1 000.00
Portail d'accès au Service Technique	3 000.00
Pneus pour le tracteur	1 500.00
Défense incendie (pose de 2 poteaux)	7 000.00
Panneaux de signalisation	1 700.00
Panneau de sécurité pour véhicule	500.00
Verrière de la salle communale côté parking	7 200.00
Marianne	500.00
Plaque « Arbre de la Laïcité »	250.00
Panneau « Stade Paul HOCHART »	250.00
Ordinateur pour l'école	500.00

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent **à l'unanimité** les projets mentionnés dans le tableau ci-dessus.

### **IV. Taxes Locales**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition** pour l'année 2016 qui restent donc fixés à :

- Taxe d'habitation = 14,03 %
- Foncier bâti = 17,16 %
- Foncier non bâti = 47,40 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

### **VI. Participation à l'Accueil de Loisirs de Théroutte**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation de l'accueil de loisirs intercommunal qui se déroulera en juillet.

La participation des familles se fera en fonction du quotient familial.

La commune est sollicitée pour participer à hauteur de 50 euros par enfant fréquentant la structure.

Après délibération, et **à l'unanimité** des membres présents, le Conseil Municipal **décide d'adopter** le montant de la participation à 50 euros par enfant.

### **VI. Dates et tarifications des Accueils de Loisirs d'Heuringhem**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que suite à la demande des familles et du succès rencontré lors des précédentes éditions, il conviendrait de proposer de nouveau un accueil de loisirs lors des vacances d'avril et d'août.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser l'accueil de loisirs aux dates suivantes :

- Du 11 au 15 Avril, soit 5 jours
- Du 25 Juillet au 12 Août, soit 15 jours

L'accueil de loisirs se déroulerait dans les locaux du groupe scolaire Condorcet, tous les après-midi de 13h30 à 17h30.

Monsieur le Maire propose les grilles tarifaires suivantes :

<b>Du 11 au 15 Avril 2016 – Tarif Journalier</b>			
Enfants résidants ou scolarisés à Heuringhem			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 <sup>er</sup> Enfant	2.30 €	2.50 €	2.70 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> Enfant	2.20 €	2.40 €	2.60 €
Enfants extérieurs			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 <sup>er</sup> Enfant	3.30 €	3.50 €	3.70 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> Enfant	3.20 €	3.40 €	3.60 €

<b>Du 25 Juillet au 12 Août – Forfait semaine</b>			
Enfants résidants ou scolarisés à Heuringhem			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 <sup>er</sup> Enfant	11.50 €	17.50 €	18.50 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> Enfant	11.00 €	12.00 €	13.00 €
Enfants extérieurs			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 <sup>er</sup> Enfant	16.50 €	17.50 €	18.50 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> Enfant	16.00 €	17.00 €	18.00 €

L'encadrement de l'Accueil de Loisirs sera assuré par le personnel communal qualifié dans ce domaine. Après discussion, **les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité** les dates et grilles tarifaires proposées.

#### **VII. Tarifs des services municipaux**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée les tarifs pratiqués en 2015 et propose de ne pas les modifier pour l'année 2016 :

	<b>Tarifs 2016</b>
<b>Photocopie</b>	0.15 €
<b>Restaurant Scolaire</b>	3.00 €
<b>Transport Scolaire</b>	0.40 € / trajet
<b>Garderie</b>	0.40 € / heure
<b>Location de salle (repas)</b>	300.00 € (résidant à Heuringhem) 350.00 € (extérieur)
<b>Location de salle (vin d'honneur)</b>	150.00 € (résidant à Heuringhem) 175.00 € (extérieur)
<b>Concession perpétuelle simple (3.25 m<sup>2</sup>)</b>	162,50 €
<b>Concession perpétuelle double (5.72 m<sup>2</sup>)</b>	286,00 €
<b>Case columbarium (50 ans)</b>	700,00 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** les tarifs proposés.

#### **VIII. Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de leurs activités plusieurs associations ont établi des demandes de subvention.

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour l'année 2016 les subventions suivantes :

<b>INTITULE</b>	<b>Montant de la subvention</b>
AIVES	180.00 €
APARDE	240.00 €
APEI	169.00 €
Association ARC EN CIEL	51,00 €
Association des donneurs de sang de l'audomarois	16,00 €
Association Saint-Riquier	107,00 €
Association sportive et culturelle	366.00 €

Condorcet	
Club de l'Amitié	180,00 €
Comité des Fêtes d'Heuringhem	4 550,00 €
Football Club Ecques Heuringhem	1 803,00 €
Foyer Rural d'Heuringhem	1 787,00 €
Médaillés du Travail	45,00 €
PEP Action Sociale	92,00 €
Société de Pêche	180,00 €
Société Saint Sébastien	180,00 €
UDDENDA	42,00 €
Union patriotique Carabiniers	180,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **3 voix contre et 11 voix pour** des membres présents, **décide** d'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

#### **IX. Création d'un C.D.D. pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat C.D.D. de Madame BRUNET Sophie s'achèvera le 30/04/2016.

Vu les missions inhérentes aux activités administratives (régie, archives communales, accueil, état civil), Monsieur le Maire propose de créer un emploi temporaire en C.D.D. pour une durée de six mois renouvelable une fois à compter du 01 Mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 voix pour et 3 voix contre**, décide de créer un emploi temporaire en C.D.D. pour une durée de six mois renouvelable une fois afin de permettre la continuité du service proposé à la population.

#### **XI. Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2016.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 214 832.36 € et en recettes et dépenses d'investissement à 659 961.73 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, **décide à 10 voix pour et 3 voix contre**, d'adopter le budget primitif pour l'année 2016.

Messieurs HENIN et ROMMENS déplorent le fait qu'aucun document précis concernant les charges de personnel et les écarts entre réalisé n-1 et le BP n'ait été transmis.

#### **XI. Convention ERDF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des riverains des rues de Saintes et de Bilques l'ont alerté sur des baisses de tension fréquentes dans leur logement.

Pour remédier à ce problème, ERDF indique qu'il est impératif, dans l'intérêt général, de procéder à l'installation d'une nouvelle armoire électrique.

Après étude sur le terrain, il conviendrait d'autoriser ERDF à installer cette armoire électrique sur une partie du parking situé à l'angle de la rue de Saintes et de la rue de Saint-Omer.

Après discussion, et à **3 voix contre et 11 voix pour**, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre ERDF et la Commune pour l'installation d'une armoire électrique sur le parking situé à l'angle des rues de Saintes et de Saint-Omer

#### **XIII. Noréade, demandes d'adhésions**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

#### **XIII. Vente de terrains communaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service des domaines a procédé à l'évaluation des parcelles AA72 pour une surface de 72m<sup>2</sup> et AA105-AA113p pour une partie d'environ 299 m<sup>2</sup> de la manière suivante :

- Parcelle AA72 : base de 2,00 €/ m<sup>2</sup>
- Parcelles AA105 et AA 113p : base de 10,00 €/ m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire propose de valider ces propositions.

Monsieur Stéphane DUBOIS, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider les bases proposées par le service des domaines.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Percepteur à payer et encaisser toutes les sommes afférentes à ce dossier.

#### **XIV/. Logement rue des écoles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur VERSCHUEREN, propriétaire du logement et du terrain sis 18 rue des Ecoles à Heuringhem, et qu'il a émis le projet de vendre sa propriété.

Monsieur le Maire indique que cette vente pourrait faire l'objet d'une préemption urbaine de par sa localisation intéressante pour les projets futurs de la Commune.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'évaluation du bien.

#### **XVI/. Transfert de compétence RSA au profit du CIAS de la Morinie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Morinie a délibéré le 31 juillet 2013 concernant l'exercice de l'instruction des demandes de RSA et propose aux membres du Conseil Municipal de transférer cette compétence au CIAS de la Morinie.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « instruction des demandes de RSA » au CIAS de la Morinie.

#### **XVII/. Enquête publique sur l'extension de l'élevage de Monsieur MONCHY à INGHEM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral du 17 mars 2016 par lequel la Préfète du Pas-de-Calais a prescrit une enquête publique à partir du 18 avril 2016 et pour une durée de 33 jours, relative à l'extension d'un élevage avicole sur la Commune d'Inghem porté par Monsieur Mickaël MONCHY.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un avis sur ce projet d'extension.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable sur ce projet d'extension d'élevage avicole.

#### **XVIII/. Dénomination du stade de la zone des Bruyères**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par les dirigeants du FC Ecques-Heuringhem afin de procéder à la dénomination du stade situé dans la zone des bruyères.

Les dirigeants du club proposent de nommer ce stade, « Stade Paul HOCHART », afin de mettre à l'honneur Monsieur HOCHART, Président-Fondateur du club, qui a depuis plus de 30 ans consacré beaucoup de temps à la vie du club et notamment à l'animation des actions envers les jeunes.

Après discussion, et à 3 voix contre et 11 voix pour, le Conseil Municipal décide de nommer le stade de la zone des bruyères, « Stade Paul HOCHART »

#### **XVIII/. Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Louis BLANCQUART, Adjoint Technique, est sorti des effectifs au 1<sup>er</sup> Avril 2016 suite à l'avis de la commission de réforme départementale.
- Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre se réunira prochainement pour les lots concernant le local à destination des activités périscolaires.
- Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active aux réunions thématiques de concertation sur la nouvelle intercommunalité.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi NOTRE, le SMEVEM est amené à disparaître puisque son périmètre de concerne que 2 intercommunalités.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il signera le 15/04/2016, sous la contrainte, le permis de construire de l'EARL Bridault-Chevalier, afin de ne pas pénaliser la Commune financièrement.

**Séance levée à 21h30**